

CHAPITRE 6

LES TARIFS DES PERMIS ET CERTIFICATS

[Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 119, 1^{er} alinéa, paragraphe 6°]

6.1 Tarifs des permis et certificats

Le tarif d'honoraires pour l'émission des différents permis et certificats émis selon les dispositions du présent règlement s'établit selon les montants énumérés dans le présent chapitre.

RÈGLEMENT 2011-08

6.2 Tarif du permis de lotissement

Tout permis de *lotissement* : 50,00\$ pour le premier *lot*
10,00\$ par *lot* additionnel

RÈGLEMENT 2011-08

6.3 Tarifs du permis de construction

Tarifs selon les groupes *d'usages* et les catégories de *constructions* explicitées respectivement aux chapitres 3 et 7 du règlement de zonage :

1° Usages du groupe HABITATION :

- a) *implantation* d'un *bâtiment principal* :
100,00 \$ pour le premier *logement*
25,00 \$ par *logement* additionnel ou *chambre locative* additionnelle
- b) *agrandissement* d'un *bâtiment principal* : 50,00 \$
- c) *rénovation, réparation* ou *transformation* d'un *bâtiment principal* :
25,00 \$ pour des travaux de 1000 \$ et plus
gratuit pour des travaux de moins de 1000 \$
- d) *implantation* d'un *bâtiment accessoire* : 25,00 \$
- e) *agrandissement, rénovation, réparation* ou *transformation* d'un *bâtiment accessoire* :
25,00 \$ pour des travaux de 1000 \$ et plus
gratuit pour des travaux de moins de 1000 \$
- f) *implantation, agrandissement, rénovation, réparation* ou *transformation* d'une *construction accessoire* (autre qu'un bâtiment):
25,00 \$ pour des travaux de 1000 \$ et plus
gratuit pour des travaux de moins de 1000 \$

2° Usages du groupe AGRICULTURE, FORÊT :

- a) *implantation d'un bâtiment principal* :
50,00 \$ de base, plus 1,00 \$ pour chaque 10 mètres carrés de
superficie au sol jusqu'à un maximum de 500 \$
- b) *agrandissement d'un bâtiment principal* :
25,000 \$ de base, plus 1,00 \$ pour chaque 10 mètres carrés de
superficie au sol jusqu'à un maximum de 500 \$
- c) rénovation, réparation ou transformation d'un *bâtiment principal* :
25,00 \$ pour des travaux de 1000 \$ et plus
gratuit pour des travaux de moins de 1000 \$
- d) *implantation d'un bâtiment accessoire* : 25,00 \$
- e) *agrandissement, rénovation, réparation ou transformation d'un bâtiment accessoire* :
25,00 \$ pour des travaux de 1000 \$ et plus
gratuit pour des travaux de moins de 1000 \$
- f) *implantation, agrandissement, rénovation, réparation ou transformation d'une construction accessoire (autre qu'un bâtiment)*:
25,00 \$ pour des travaux de 1000 \$ et plus
gratuit pour des travaux de moins de 1000 \$
- 3° *Usages des autres groupes* :
- a) *implantation d'un bâtiment principal* :
100,00 \$ de base, plus 1,00 \$ pour chaque 10 mètres carrés de
superficie au sol jusqu'à un maximum de 500 \$
- b) *agrandissement d'un bâtiment principal* :
75,00 \$ de base, plus 1,00 \$ pour chaque 10 mètres carrés de
superficie au sol jusqu'à un maximum de 500 \$
- c) rénovation, réparation ou transformation d'un *bâtiment principal* :
50,00 \$ pour des travaux de 1000 \$ et plus
gratuit pour des travaux de moins de 1000 \$
- c) *implantation ou agrandissement d'un bâtiment accessoire* :
50,00 \$ de base, plus 1,00 \$ pour chaque 10 mètres carrés de
superficie au sol jusqu'à un maximum de 100 \$
- e) rénovation, réparation ou transformation d'un *bâtiment accessoire* :
50,00 \$ pour des travaux de 1000 \$ et plus
gratuit pour des travaux de moins de 1000 \$
- f) *implantation, agrandissement, rénovation, réparation ou transformation d'une construction accessoire (autre qu'un bâtiment)*:
25,00 \$ de base, plus 1,00 \$ pour chaque 10 mètres carrés de
superficie au sol jusqu'à un maximum de 50 \$

6.4 Tarifs des certificats d'autorisation

Tarifs selon les types de certificats :

1° Certificat d'autorisation de changement <i>d'usage</i> :	20,00 \$ par usage
2° Certificat d'autorisation <i>d'usage</i> temporaire :	15,00 \$
3° Certificat d'autorisation de déplacement :	25,00 \$
4° Certificat d'autorisation de démolition :	15,00 \$
5° Certificat d'autorisation d'aménagement de <i>terrain</i> :	15,00 \$
6° Certificat d'autorisation d'affichage :	25,00 \$
7° Certificat d'autorisation de travaux en milieu riverain :	50,00 \$
8° Certificat d'autorisation de prélèvement d'eau :	30,00 \$
9° Certificat d'autorisation d' <i>installation septique</i> :	50,00 \$
10° Certificat d'autorisation de déboisement :	15,00 \$
11° Certificat d'autorisation pour l' <i>implantation</i> ou le démantèlement d' <i>éoliennes domestiques</i> ou de mâts de mesure de vent :	30,00 \$

RÈGLEMENTS 2011-08, 2012-06, 2015-08

6.5 Tarifs non remboursables

Les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats ne sont pas remboursables.

RÈGLEMENT 2011-08